

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DFPE 345 - 2013 DPVI 83 Subvention et convention avec l'association Parrains par'Mille pour un nouveau projet de parrainage de proximité, développé en particulier dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville des 18e, 19e et 20 arrondissements.

Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Parrains par'Mille (11^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission, et Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 23.000 euros est attribuée à l'association Parrains par'Mille (11^e) (47422-2013_05743/2013_05824)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

Sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : 18.000 euros au chapitre à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.

Sur les crédits de la Délégation à la politique de la Ville et à l'Intégration : 5.000 euros au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.